

PLAN : Présider un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Article L4611-1 : Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est constitué dans tout établissement d'au moins cinquante salariés. La mise en place d'un comité n'est obligatoire que si l'effectif d'au moins cinquante salariés a été atteint pendant douze mois consécutifs ou non au cours des trois années précédentes.

PUBLIC CONCERNÉ

- ✓ Présidents ou futurs présidents de Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail
- ✓ Tout responsable chargé de représenter ou d'assister le président du CHSCT

THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- ✓ Le rôle du CHSCT en matière de prévention
- ✓ Les moyens dont dispose un CHSCT
- ✓ Les réunions du CHSCT
- ✓ Les rapports de CHSCT
- ✓ La dynamique de prévention
- ✓ Le rôle du président du CHSCT
- ✓ Le délit d'entrave
- ✓ L'indicateur « accident de travail et accident de trajet »
- ✓ L'approche systémique des risques
- ✓ Définir et mettre en œuvre une politique de prévention

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Exposés
- ✓ Travail de groupe
- ✓ Etude de cas : échange d'expérience

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Ordinateur et vidéo projecteur
- ✓ Tableau papier et tableau blanc.

INTERVENANT

Formateur consultant en santé et sécurité au travail

DURÉE

1 jour (7 heures)

DATE

Consulter nos plannings de formation - [Cliquez ici](#) -

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation intra : groupe de 4 à 12 personnes

ÉVALUATION & VALIDATION

La Croix-Rouge française délivre une attestation de participation

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- De connaître les missions d'un président de CHSCT

COMPÉTENCES VISEES

- Maîtriser le rôle, le fonctionnement et les moyens dont dispose le CHSCT et son président
- Repérer et évaluer les dysfonctionnements dans l'établissement
- Définir une politique de prévention adaptée

Télécharger notre
fiche d'inscription
- Cliquez ici -



Renseignements & inscriptions

@ : crfp.rhone-alpes@croix-rouge.fr

☎ 04 77 59 39 72

📠 Fax : 04 77 59 00 54

Siret : 775 672 272 32200 Déclaré sous le n° 11 75 00441 75
Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 28 avril 1945)

croix-rouge française 

Présider un CHSCT - 7H00 -

ACCEUIL ET PRÉSENTATION

1. Les Enjeux de la sécurité et de la prévention des risques professionnels :

- Les indicateurs statistiques
- Définitions des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les statistiques AT/MP
- La déclaration des accidents et des maladies professionnelles ;
- L'aspect humain et économique des accidents du travail
- L'aspect économique : coût des accidents, tarification des entreprises, incidences des coûts directs et indirects

2. Les acteurs de la prévention

▪ Les acteurs internes :

La direction de l'entreprise, les managers, le référent sécurité, le CHSCT, le médecin du travail, le service prévention-sécurité

- ##### ▪ Les acteurs externes de la prévention : l'inspection du travail, l'ingénieur conseil de la CARSAT, l'INRS, la CNAM, la DRIRE, etc.

3. Fonctionnement du CHSCT

- La composition du CHSCT
- Le fonctionnement et l'organisation des réunions et des visites
- La réalisation de l'ordre du jour et du procès-verbal
- Les ressources, droits et obligations du CHSCT
- Le rôle du président du CHSCT
- Les rôles et missions des membres du CHSCT

4. Les notions de législation et de réglementation en matière de sécurité et de conditions de travail

- La hiérarchie des textes
- Les principes généraux de prévention.
- Les obligations de l'employeur et du salarié.
- L'information et la formation des salariés.
- Les vérifications périodiques, les autorisations et les habilitations
- Les notions de responsabilités civile et pénale.
- Le Droit d'alerte et de retrait.

5. Registres, documents obligatoires

- Les registres et documents obligatoires
- Les affichages obligatoires
- Les règles et consignes internes

ÉVALUATION DE FIN DE FORMATION